



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Examens et concours

Question écrite n° 49279

### Texte de la question

M. Rene Couanau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les disparites qui existent entre les conditions de travail des jeunes sous contrat d'apprentissage et les eleves des lycees professionnels notamment lors des examens. Il semble en effet que lors de certains examens, les jeunes sous contrat d'apprentissage soient amenes a fournir le materiel (souvent onereux) pour effectuer leur prestations alors que le materiel est fourni a titre gracieux aux eleves des lycees professionnels. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour faire disparaitre cette difference de situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Couanau René](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49279

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1166